

# L'arme d'ordonnance à la maison n'a pas fini de diviser

**DIPLOMATIE** Même à l'UDC, la remise de l'arme d'ordonnance à la maison ne fait pas l'unanimité.

**LAURENT AUBERT**

*Publié le 07 septembre 2006*

«La conservation de l'arme personnelle à la maison est tout simplement absurde à l'heure où le Département de la défense exclut tout conflit armé pour les dix années à venir». Hier, le conseiller aux Etats This Jenny (UDC, GL) a signé une opinion remarquée dans le Tages Anzeiger . Ce au moment où la commission de sécurité du Conseil national entérinait la révision de la loi sur les armes et maintenait son opposition au registre central et au dépôt des armes et de la munition d'ordonnance dans les arsenaux.

C'est ce dernier point que stigmatise le Glaronais en prenant en particulier la défense des femmes «qui n'ont guère de raison de se réjouir devant les déclarations du Conseil fédéral et le fusil de leur mari dans l'armoire à habit». This Jenny exprime son incompréhension face au gouvernement qui veut s'engager face aux abus dus aux armes civiles et militaires mais qui, dans le même temps, justifie le maintien de ces dernières à la maison par un «besoin militaire» et une «vieille tradition confédérale».

Pour le parlementaire UDC, ce qui était justifié durant la Seconde Guerre mondiale, voire pendant la Guerre froide, lorsque l'on craignait que des saboteurs ne viennent entraver une mobilisation, ne l'est plus aujourd'hui. Dans une époque où les drames familiaux comme celui de l'ancienne championne Corinne Rey-Bellet se multiplient, les armes d'ordonnance sont devenues un risque pour la sécurité. Elles doivent être exclues des ménages, estime This Jenny. «Ce serait un acte courageux».

A l'UDC, cette prise de position ne soulève pas de vagues. Le porte-parole Simon Glauser rappelle que le parti soutient toujours la conservation de l'arme de service et de la munition à la maison. «L'armée suisse est une armée de milice, il est logique que chaque soldat emporte son fusil». Le porte-parole estime que la proportion d'abus est très faible par rapport au nombre d'armes en prêt et qu'il ne se justifie pas de revoir la pratique en la matière. Tout au plus la question de la munition pourrait être discutée, car une mobilisation n'est plus d'actualité.

## Exceptions tragiques

Le retrait de la munition de poche, c'est la mesure que préconise Anita Fetz (PSS, BS) dans le même Tages Anzeiger . «La Suisse est fière de sa tradition du fusil à la maison. Et la majorité écrasante des miliciens n'abuse pas de leur arme et de la munition». Pour la conseillère aux Etats, les exceptions sont d'autant plus tragiques. La présence d'une arme et de sa munition

augmente les risques de suicide et de meurtres familiaux. C'est pourquoi la pratique en la matière doit être modifiée. Car les cartouches à la maison ne sont pas indispensables à la pratique des tirs obligatoires.

---

© Edipresse Publications SA, tous droits de reproduction et de diffusion réservés.

[Conditions générales](#) | [Contacts](#) | [Copyright](#) | [Charte](#)

Les offres  
d'emploi  
avec

Job<sup>up</sup>.ch